

Objectifs :

Obtenir les **deux** domaines de **compétences** suivants :

. Animer une démarche de prévention des risques professionnels

. Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels

Public :

. Responsables de secteur, infirmiers coordonnateurs, encadrement, CHSCT

. La première journée peut être commune avec la formation des directeurs d'établissement

Prérequis : Aucun

Organisation de la formation :

Effectif :

De 4 à 10 personnes

Lieu :

Au sein de la structure ou dans nos locaux

Durée :

3 journées non consécutives (2+1 jours) dont 21 heures en face à face pédagogique.

Evaluation et validation :

. Certificat AP ASD, délivré par l'**INRS**, à tous les candidats ayant satisfait aux épreuves certificatives.

. Maintien et actualisation des compétences AP ASD : sur deux journées tous les **36 mois**

Programme :

La formation AP ASD fait partie d'un **dispositif de prévention** des risques liés à l'activité physique. C'est une **démarche globale** de la structure, qui nécessite une **formation** et implication de l'ensemble des acteurs en interne (**dirigeants, animateurs, salariés...**). Elle a pour but de faire régresser les **accidents du travail** et **maladies professionnelles**, dont 85% sont des **Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)**. Ainsi, cette démarche va permettre de développer avec **autonomie** une **culture de la prévention** dans la structure.

Compétences 1

1. Organiser en lien avec la direction la démarche de prévention des risques professionnels

Situer les différents enjeux, repérer les différents acteurs, maîtriser les différentes étapes d'une démarche de prévention, participer à l'organisation des secours de la structure.

2. Mobiliser les intervenants en prenant en compte les spécificités du secteur

Animer une réunion d'information, manager l'équipe « projet »

Compétences 2

3. Identifier et estimer les risques d'accidents et d'atteintes à la santé encourus par les salariés

Estimer les risques lors de la première visite au domicile du bénéficiaire, associer l'intervenant à domicile et la personne aidée à la validation du diagnostic, actualiser cette estimation du risque lors des visites ponctuelles.

4. Proposer les mesures de prévention

Adapter ces mesures en fonction de la diversité des situations rencontrées et aux besoins techniques, organisationnels et humains identifiés en s'appuyant sur les différents acteurs de la prévention (CHSCT, DP...), intégrer ces mesures au fur et à mesure de l'évolution des situations de travail.

5. Faire valider des mesures de prévention

Associer direction, CHSCT, intervenants à domicile et personnes aidées aux choix des mesures de prévention, négocier la mise en œuvre des mesures validées.

6. Assurer le suivi des mesures de prévention validées

Encourager la généralisation de ces mesures, participer à l'élaboration et à l'actualisation du document unique, évaluer les besoins en formation des personnels pour assurer la stabilité de ces mesures de prévention.

Méthode pédagogique :

Face à face pédagogique avec un formateur AP ASD, formé par l'**INRS**, exposés interactifs à l'aide de supports audiovisuels adaptés, travaux en sous-groupes, réalisation de travaux d'application en inter session et restitution de ces travaux.

Points forts : Certification **INRS** Animateur **P**révention **A**ide et **S**oins à **D**omicile, documentation INRS fournie, formation interactive, active et participative.

